



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

••• ECO-DÉFIS RELANCÉ SUR LA CCAPV

Eco-défis est une marque nationale qui valorise les actions des artisans et des commerçants en matière de transition écologique : avec des éco-défis à relever sur les thèmes de l'énergie, de l'eau, de l'économie circulaire, de l'engagement sociétal, des produits et services, des mobilités.

Eco-défis, c'est aussi et surtout un outil de la planification écologique porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et soutenu par la Région Sud et l'ADEME.

Notre région est la première de France avec plus de 1 000 labellisés depuis 2018.

Après le succès de l'opération en 2023 qui avait permis la labélisation d'une cinquantaine d'entreprises, les élus de la CCAPV ont souhaité ressolliciter les 2 chambres départementales afin de pouvoir renouveler le dispositif en 2025.

La CMA et la CCI vont donc de nouveau proposer aux artisans et commerçants de la CCAPV de les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

Le fonctionnement du dispositif « Eco-défis » est simple : chaque candidat est visité par un agent d'une chambre consulaire, qui valorise sous la forme de « points » les éco-gestes réalisés ou en cours de mise en place dans l'entreprise. S'ils sont validés par le comité de labélisation, un label bronze, argent ou or, selon le nombre de points obtenus, est décerné à l'entreprise.

Parmi les 60 éco-défis proposés, la CCAPV a choisi de mettre en avant deux actions spécifiques :

- communiquer sur ses éco-produits/écoservices ou sur la provenance des produits
- favoriser la réparation et le réemploi

En s'engageant dans cette démarche, les entreprises pourront bénéficier :

- D'**un accompagnement personnalisé** par les agents des Chambres consulaires, pour la réalisation concrète d'actions en faveur de l'environnement,
- D'**une marque environnementale** permettant de valoriser leur image auprès des consommateurs,
- D'**outils gratuits pour communiquer** auprès de leurs clients (vitrophanie, affiches ...) les fidéliser et capter une nouvelle clientèle.

La signature de cette convention de partenariat entre la CCAPV, la CMA et la CCI marque le lancement de l'opération. Un objectif commun d'au moins 30 nouvelles entreprises labellisées a été fixé. Après les visites en entreprises, les étapes suivantes seront un comité de labélisation à l'automne puis une cérémonie de remise des prix en novembre prochain.

Inscriptions ou demande d'informations, par mail ou téléphone :

- **Lucie CORRE (CMA PACA)** au 06 79 92 22 14 ou par mail : l.corre@cmar-paca.fr
- **Emilie BERTHEAS (CCI des AHP)** au 06 75 72 42 92 ou par mail : e.bertheas@digne.cci.fr
- **Morvan MENOUE (CCAPV)** au 06 72 52 17 25 ou par mail: morvan.menou@ccapv.fr